

SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL MARDI 9 DECEMBRE 2025

N°35-2025

Ouverture de l'autorisation de programme et validation du plan de financement - reconstruction des écuries 3 et 4

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **mardi 9 décembre 2025** à 9 heures 30 à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 2 décembre 2025.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Hervé AGNES.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

Nombre de membres en exercice	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions
10	8	8	0	0

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

Membre suppléante :

Mme Adèle HOMMET	Conseillère communautaire - Saint-Lô Agglo Représentant M. Fabrice LEMAZURIER
------------------	--

EXCUSES :

Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Fabrice LEMAZURIER	Président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo

Ouverture de l'autorisation de programme et validation du plan de financement - reconstruction des écuries 3 et 4

Vu les dispositions du CGCT, et plus particulièrement les articles L.2311-3 et L.2311-9 ;

Vu la délibération n°20-2024 du Comité du 1^{er} juillet 2024 approuvant l'avant-projet définitif pour la reconstruction des écuries 3 et 4, autorisant notamment la consultation des entreprises et la sollicitation de subventions ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°04-2024 du 8 avril 2024 ;

Vu la délibération n°15-2025 du 26 mai 2025 d'attribution aux entreprises des marchés de travaux des lots n°1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, sauf pour le lot n°4 ;

Vu la délibération n°34-2025 du 9 décembre 2025 relative à l'attribution du marché de travaux pour le lot n°4 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents,

- **Valide** le budget prévisionnel des travaux et leur financement tel que présenté en annexe 1 (page suivante)
- **Décide** de créer une autorisation de programme en dépenses d'investissement s'établissant comme suit (hors maîtrise d'œuvre) conformément aux crédits de l'exercice 2025 votés lors du budget primitif 2025 :

AP "RECONSTRUCTION ÉCURIES 3 et 4" (hors maîtrise d'œuvre)	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		2025	2026	2027
PROPOSITION BP 2025	3 635 000,00	181 750,00	2 544 500	908 750

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN

En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe 1
« RECONSTRUCTION DES ÉCURIES 3 ET 4 DU HARAS »
Plan de financement

TRANCHE FERME			ANNEE 2025
LOT N°	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT GLOBAL H.T.
01	Maçonnerie - installations de chantier LEFEVRE		560 099,34
02	Charpente	CRUARD CHARPENTES	404 052,05
03	Couverture-zinguerie	CORBET CORREGUES	223 674,57
04	Menuiserie-métallerie-ferronnerie	infructueux	
05	menuiserie bois	CRUARD CHARPENTES	174 513,04
06	plâtrerie	MMSM	32 000,00
07	peinture	RD PEINTURE	53 051,64
08	équipements équestres	METALTECH LEGIRET	125 288,00
09	électricité courants forts et faibles	VELEC SERVICES	47 042,50
10	plomberie VMC	CELFY	33 231,01
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX TRANCHE FERME			1 652 952,15
TRANCHE OPTIONNELLE			ANNEE 2026
LOT N°	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT GLOBAL H.T.
01	Maçonnerie - installations de chantier LEFEVRE		612 155,19
02	Charpente	CRUARD CHARPENTES	360 947,95
03	Couverture-zinguerie	CORBET CORREGUES	159 579,57
04	Menuiserie-métallerie-ferronnerie	PICARD-DUBOSQ	293 440,00
05	menuiserie bois	CRUARD CHARPENTES	114 835,97
06	plâtrerie	MMSM	40 000,00
07	peinture	RD PEINTURE	17 934,70
08	équipements équestres	METALTECH LEGIRET	139 958,00
09	électricité courants forts et faibles	VELEC SERVICES	39 845,50
10	plomberie VMC	CELFY	26 724,71
MONTANT TOTAL H.T. TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE			1 805 421,59
PROVISIONS DIVERS TRAVAUX			
Aléas chantier		5%	172 918,69
Concessionnaires (ERDF,)	(vérifier si nouvel abonnement...)		
Honoraires Coordonnateur SPS			3 690,00
Constat d'huissier	prévu au lot 1		
DEPENSES ANNEXES ESTIMEES			176 608,69
TOTAL PROVISOIRE DE LA DEPENSE ESTIMEE (hors honoraires MOE)			
TOTAL H.T. Tranche ferme+conditionnelle			3 634 982,43
T.V.A.	20,00%		726 996,49
TOTAL T.T.C.			4 361 978,91
SUBVENTIONS ATTENDUES			1 000 000,00
Public :	Tranche Ferme DRAC		250 000,00
	Tranche conditionnelle DRAC		250 000,00
Privé :	Tranche Ferme Loto du Patrimoine		250 000,00
	Tranche conditionnelle Loto du Patrimoine		250 000,00
Sous réserve des conditions d attribution			
AUTOFINANCEMENT SMPH			2 634 982,43